

Communiqué de presse du 27 mars 2020

Eau minérale et boissons rafraîchissantes : qualité et plaisir, même en des temps difficiles

L'assemblée générale de l'Association suisse des sources d'eaux minérales et des producteurs de soft drinks (SMS) s'est tenue le 27 mars 2020. Compte tenu de la situation extraordinaire, elle s'est déroulée sous la forme d'une conférence téléphonique. Flavio Calligaris, président de la SMS, a souligné à cette occasion que les membres de l'association prennent leurs responsabilités : « Même en ces temps difficiles, nous assurons l'approvisionnement de la population en boissons de manière fiable ».

L'eau minérale naturelle reste la boisson préférée des Suisses. Les boissons rafraîchissantes – avec ou sans sucre – garantissent une expérience gustative pétillante. Les membres de la SMS rejettent avec raison l'interdiction de l'eau minérale dans les administrations cantonales ou l'introduction d'un impôt sur le sucre.

Un produit naturel et de caractère

Les prescriptions légales applicables à l'eau minérale naturelle sont très sévères. L'eau minérale naturelle doit être captée avec soin d'une source souterraine et embouteillée sur place sans traitement – entendez telle que la nature nous la livre. L'eau minérale naturelle est donc un produit naturel de première qualité. Et la population suisse sait apprécier : la consommation s'est inscrite à environ 111 litres par habitant en 2019. C'est un peu moins que les années précédentes, mais on peut constater que l'eau minérale naturelle demeure la boisson froide préférée en Suisse.

www.eau-minerale-naturelle.ch

La différence entre l'eau minérale naturelle et l'eau du robinet n'est malheureusement pas toujours reconnue. Il faut savoir que le gaz carbonique ne transforme pas l'eau du robinet en eau minérale naturelle. Chaque eau minérale naturelle est unique et présente une minéralisation qui lui est propre – c'est pour ainsi dire son ADN. Les minéraux sont bons pour la santé et participent au goût de l'eau. Le caractère naturel et l'unicité de chaque produit confèrent à l'eau minérale naturelle une plus-value par rapport à l'eau du robinet. Les consommatrices et les consommateurs savent toujours ce qu'ils ont dans leur verre. Les propriétés positives de l'eau minérale naturelle sont mises en avant dans une campagne branchée sur le site www.eau-minerale-naturelle.ch.

Uniquement de l'eau du robinet pour les employés de l'administration zurichoise ?

Voici peu, un postulat déposé au Grand Conseil du canton de Zurich demande que l'offre proposée dans l'administration publique se limite à l'eau du robinet, à l'exclusion de l'eau minérale naturelle. Cette proposition ne recueille en aucun cas l'adhésion des membres de la SMS. Tout le monde devrait être libre de choisir quelle eau il souhaite boire. L'eau du robinet, qui provient de différentes origines, ne peut pas être comparée à l'eau minérale naturelle. Comme elle peut aussi être captée dans des lacs et des rivières, elle doit subir plusieurs traitements chimiques ou physiques pour pouvoir être buvable. Alors que l'eau minérale naturelle, de son côté, est garante d'une qualité constante et d'un plaisir toujours renouvelé. Tout le monde doit pouvoir en profiter sans restriction.

Innovation et adaptation aux désirs de la clientèle

L'éventail des boissons rafraîchissantes et des innovations proposées s'est fortement élargi ces dernières années. De nombreuses nouvelles boissons rafraîchissantes contiennent moins, voire pas du tout de sucre. De plus, elles sont souvent aussi disponibles en plus petits contenants. Les membres de la SMS répondent ainsi à la demande des consommateurs, qui souhaitent une alimentation plus saine et plus légère. La consommation de boissons rafraîchissantes par habitant a reculé d'environ 15 % depuis 2011.

Un impôt sur le sucre et sur les boissons rafraîchissantes : discrimination absurde

Dans ce contexte, l'appel à un impôt sur les produits contenant du sucre en général ou les boissons sucrées en particulier ne laisse pas d'étonner. Des voix se sont en effet à nouveau élevées dans ce sens dans les cantons de Genève et de Neuchâtel. Les considérations suivantes plaident contre une telle mesure :

- La population suisse est contre une tutelle de l'État. Selon l'enquête représentative Alimentation et activité physique 2019 de gfs.bern, 75 % de la population suisse rejette un impôt sur le sucre.

- Les membres de la SMS proposent un large éventail de boissons sans sucre ou à faible teneur en sucre. Ils font figurer clairement les composants sur l'étiquette de leurs boissons.
- En Suisse, les producteurs de boissons rafraîchissantes réduisent la teneur en sucre sur une base volontaire. La teneur en sucre a baissé de 13% de 2005 à 2015 et de 7% supplémentaires jusqu'en 2020.
- Les boissons rafraîchissantes ne représentent qu'environ 10 % de la consommation moyenne de sucre et moins de 3 % de l'apport quotidien en calories.
- Appliquer un impôt sur certaines denrées alimentaires est une mesure qui manque la cible et qui pourrait entraîner des comportements indésirables, comme le tourisme d'achat.

Renseignements :

David Arnold, responsable de la communication
 Association suisse des sources d'eaux minérales
 et des producteurs de soft drinks (SMS)
 044 221 21 84
 david.arnold@getraenke.ch
 www.eau-minerale.swiss
 www.boissons-rafraichissantes.swiss
 www.eau-minerale-naturelle.ch
 www.gi-boissons-rafraichissantes.ch

Association suisse des sources d'eaux minérales et des producteurs de soft drinks (SMS)

La SMS est l'organisation faîtière de l'industrie de l'eau minérale et des boissons rafraîchissantes. L'association compte 16 entreprises membres, qui représentent environ 58 % des eaux minérales et 75 % du volume des boissons rafraîchissantes produites dans notre pays. Quelque 20 000 emplois y sont directement ou indirectement rattachés en Suisse.

Les membres de la SMS

*Allegra Passugger Mineralquellen AG
 Coca-Cola HBC Suisse SA
 Coca-Cola Schweiz GmbH
 Evian-Volvic Suisse SA
 Feldschlösschen Getränke AG
 Goba AG, Mineralquelle und Manufaktur
 Mineralquelle Bad Knutwil AG
 Mineralquelle Eptingen AG*

*Mineralquelle Zurzach AG
 Mineralquellen Adelboden AG
 Nestlé Waters (Suisse) SA
 PepsiCo
 RAMSEIER Suisse AG
 Red Bull AG
 Rivella AG
 Trivarga AG*